

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-303-1922 Divers.

n° 42-303-1922

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 février 1922

Numéro JO

n° 303 du 28/02/1922

Date du numéro

28 février 1922

TEXTE INTÉGRAL

à compter du 1er janvier 1922 le prix de la vente du journal officiel de la Colonie est modifié ainsi qu'il suit : Le n° de l'année courante et de la précédente 1 fr. 50; le n° de l'année courante et de la précédente par poste: 1 fr. 60; le n° des années antérieures : 2 fr. ; le n° des années antérieures par poste: 2 fr. 10.